

REÇU À LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

N° CP 6e/143-06  
Séance du 08 DEC. 2006

**CREATION OU AMELIORATION DES LOCAUX DE TRANSFORMATION ET DE  
VENTE A LA FERME - CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006 -  
CONVENTION MASSIF VOSGIEN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU la convention du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder un total de subvention de 84.216,51 € aux exploitants ci-dessous pour la création ou l'amélioration de locaux de transformation et de vente à la ferme.
- GAEC DU BERGENBACH à ODEREN 18.024,83 €
- EARL de L'ILL à FISLIS 38.500,00 €
- M. MINOUX Vincent au BONHOMME 27.691,68 €
- autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer les deux conventions ci-jointes concernant l'EARL de l'ILL à FISLIS et M. MINOUX Vincent au BONHOMME.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ..1.1..DEC...2006  
Publication ....1.5..DEC...2006.....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER